

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION 22/09/2022	L'an deux mille vingt-deux, Mardi 27 juin à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 22/09/2022	<u>Étaient présents :</u> Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Séverine PERRIER, Philippe CORTES, Antoine TRAINÉAU (arrivé à 20H15), Manuel BATAILLE, Jean-Pierre GUILLEMOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Denis LAZAROFF
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Absents excusés :</u> Sabina BECK, ayant donné pouvoir à Denis LAZAROFF Julie MARCQ-VADAINÉ, ayant donné pouvoir à Vanessa LEGAIGNEUR
EN EXERCICE 14	Formant la majorité du conseil en exercice.
PRÉSENTS 12	
VOTANTS 14	SECRÉTAIRE : Antoine TRAINÉAU

Ouverture de la séance à 20 h 00

Un scrutin a eu lieu, Antoine TRAINÉAU est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu du 28 juin 2022, à chaque élu, Monsieur Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Avant d'énoncer les délibérations, Monsieur le maire a souhaité informer l'ensemble du Conseil Municipal sur trois sujets :

- De ne plus mentionner de noms dans les procès-verbaux, dès lors que l'information est susceptible de porter atteinte à la vie privée des personnes concernées méconnaîtrait le 1° de l'article L311-6 du code des relations entre le public et l'administration.
- L'arrêté portant sur l'enregistrement de l'installation d'une méthanisation et plan d'épandage sur le Perchay a été accepté.
- Le décès de Monsieur Jean-Pierre Cosquer, un habitant de « la Gaudière »

Une personne très appréciée et impliquée dans la vie de la commune. Monsieur le maire tient à adresser au nom du conseil municipal ses plus sincères condoléances à son épouse Arlette, et à toute la famille.

DELIBERATIONS

Redevance d'occupation du domaine public pour les installations d'installation d'infrastructure de télécommunication Orange pour l'année 2022

Délibération n°2022_09_01 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations de télécommunication d'Orange SA,

Le Conseil Municipal décide de fixer la redevance 2022 aux montants « plafonds » actualisés comme suit :

1. Domaine public routier communal :
 - artères souterraines à 42,64 € le km, (31,096 km)
 - artères aériennes à 56,85 € le km, (0,689 km)
 - emprise au sol à 28,43 € le m² (0,03 m²)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Maire à fixer les redevances d'occupations du domaine public 2022

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité année 2022

Délibération n°2022_09_02 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Vu le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité,

2. La redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 44,58 %, tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité, soit au titre de l'année 2022 à **221 euros** (commune inférieure à 2000 habitants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Maire à fixer la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu par le décret
- **D'appliquer** le taux de revalorisation de 44.58%
- **De tenir compte des revalorisations successives** depuis l'année suivant l'apparition du décret précité à 221€
- **De revaloriser** chaque année le montant par application de l'index

Redevance d'occupation du domaine public GRDF année 2022

Délibération n°2022_09_03 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements (RODP) par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public (RODPP) par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,

Considérant l'occupation permanente du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz de 5 029 m et le taux de revalorisation cumulé au 01/01/2022 de 1,31,

Considérant l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution de gaz en 2021 de 20 m et le taux de revalorisation de 1,12.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour pouvoir demander le paiement de ces deux redevances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **De fixer** le montant de la RODP due par GRDF pour l'année 2022 à **362 euros**,
RODP = [(0,035 € x 5 029 m) + 100 €] x revalorisation de 1,31.
- **De fixer** le montant de la RODPP due par GRDF pour l'année 2022 à **8 euros**,
RODPP = [(0,35 x 20 m) + 100 €] x revalorisation cumulée de 1,12.

Avenant aux travaux de création du duplex sis 2 Rue de la Vieille Côte

Délibération n°2022_09_04 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Dans le cadre des travaux de création du duplex 2 rue de la Vieille Côte, il doit être remplacé la porte d'entrée commune qui nécessite la prise d'un avenant sur le marché du lot 05 – Menuiseries.

Lot 05 – Menuiseries

Attributaire : Sté DE PINHO

Marché initial : 24 629,47 € ht – 29 555,37 € ttc

Avenant n° 01 : 4 118,63 € ht - 4 530,49 € ttc

Nouveau montant du marché : 28 748,10 € ht – 34 085,86 € ttc

A savoir le coût du changement de la porte sera absorbé par la déduction du poste de base d'un montant de 5 520,00 € ttc (4 600 € ht) mis à la disposition de l'entreprise DE PINHO. Cette déduction sera portée dans le décompte général et définitif en moins-value.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Convention CIG de la Grande Couronne IDF pour le remboursement des médecins membres du conseil médical

Délibération n°2022_09_05 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Au 1^{er} février 2022 le Comité médical et la commission de réforme ont laissé place au conseil médical au vu du décret 2022-350 du 11 mars 2022.

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Considérant que la réforme des instances médicales est entrée en vigueur le 1^{er} février 2022 et qu'à cette même date le comité médical et la commission de réforme ont laissé place au conseil médical,

Considérant que les frais correspondants à la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et à la réalisation des expertises médicales peuvent être avancés par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France qui se fait alors rembourser par la commune lesdits frais selon des modalités définies conventionnellement,

Considérant la nécessité de conclure une convention en ce sens avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France la convention n° 937, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de la commune.

Renouvellement de la convention Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne (CIG) pour mise à disposition d'un agent pour une mission d'assistance à l'archivage Délibération n°2022_09_06 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

La convention n° 19-0194 du 29 janvier 2019 signée avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de La Région Ile-de-France pour la mise à disposition d'un agent pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la mairie de Vigny est arrivée à son terme le 31 janvier 2022.

Le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France nous propose une nouvelle convention d'une durée de trois ans avec prise d'effet au 1^{er} février 2022.

Les frais d'intervention seront facturés à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du CIG soit pour 2022 à 37 euros de l'heure.

Considérant la nécessité de renouveler la convention établie avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France la convention n° 22-08690, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Modalités de publicité des actes pris des communes de moins de 3500 habitants

Délibération n°2022_09_07 (rapporteur Stéphanie Lourtil)

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré, sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Vigny afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage au tableau municipal de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **Adopte** la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée avec effet au 1^{er} juillet 2022.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

L'archivage (rapporteur Robert de Kervéguen)

Concernant l'archivage, Philippe Cortes conseiller municipal souhaite une réflexion sur la mise en place de l'archivage numérique. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas un sujet neutre.

Il rappelle que depuis 2014, la commune a engagé un travail considérable d'archivage qui n'avait jamais été réalisé avant. C'est ainsi que la mairie a signé une convention avec le centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne (CIG) pour une mise à disposition d'un agent pour une mission d'assistance à l'archivage qui intervient régulièrement chaque année. Ce travail d'archivage papier est loin d'être terminé, et avant de se lancer sur de l'archivage numérique, il convient déjà de terminer ce qui a été engagé sur l'archivage « papier ».

Vente de parcelles C n° 1176 – n° 1181-1182 sise lieudit « les Roches » (rapporteur Robert de Kervéguen)

Il est rappelé qu'une délibération a été prise le 26 octobre 2021 pour la vente des parcelles au conseil départemental pour un montant de 6 548,00 € ttc.

Un projet d'acte de vente nous a été adressé par le service foncier du Conseil Départemental du Val d'Oise pour y apporter nos éventuelles observations. Nous avons formulé quelques remarques à la marge.

Reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à la C.C.V.C (rapporteur Robert de Kervéguen et Stéphanie Lourtil)

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal (CCVC) devient obligatoire au 1^{er} janvier 2022 (article 109 de la loi de finances pour 2022).

En raison des investissements réalisés par la CCVC sur ses domaines de compétences (développement économique, voiries, entretien) et du rapport du nombre d'autorisations de droit des sols accordés dans les domaines respectifs de compétence du bloc communal, la CCVC proposait un même pourcentage pour l'ensemble des communes, soit 2 % et 3 % pour les communes ayant une zone d'activités dont Vigny.

La commune et la CCVC doivent par délibérations concordantes, statuer sur le reversement de la taxe d'aménagement. La CCVC doit délibérer le 29 septembre prochain et de ce fait la commune ne pourra le faire qu'au prochain conseil municipal. Une convention définira les modalités du reversement.

Le reversement à la CCVC du produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et sera calculée au vu des taxes d'aménagement reçues sur l'année 2022.

A titre d'exemple, au 15 septembre dernier, la taxe d'aménagement reçue s'élève à 11 443,09 €, soit un reversement sur 2023 à la CCVC de 343,29 € (3 % de 11 443,09 €).

Le pourcentage sera défini après l'assemblée de la Communauté de commune prévue le jeudi 29 septembre 2022.

Une délibération sera à prendre au prochain conseil municipal le 25 octobre.

Dossier Fissures Rue Yves de Kervéguen et descellement de pavés – expertise (rapporteur Robert de Kervéguen)

Pour rappel deux sujets,

Sur la fissure se trouvant dans le virage de la rue Yves de Kervéguen : s'assurer qu'il n'y a aucun risque d'effondrement, car au bas du talus la commune a comme projet de réhabiliter une sente piétonne.

Sur le descellement des pavés rue Yves de Kervéguen et rue du Général de Gaulle : il apparaît des désordres permanents.

L'expertise amiable n'a strictement rien donné, la partie adverse minimisant les désordres constatés.

Monsieur le Maire indique qu'avant d'engager une procédure d'expertise judiciaire qui sera longue et coûteuse, il convient dans un premier temps de s'assurer que la fissure présente un risque et d'autre part de façon générale qu'il y a une responsabilité de la part de l'aménageur sur les deux désordres. Pour ce faire, il est important de solliciter des entreprises spécialisées qui pourront rendre un avis.

Nous avons reçu un premier devis pour les fissures d'un géotechnicien pour un montant de 11 400€ ttc. Un deuxième devis est en cours ainsi que pour le descellement des pavés.

Projet Centaur' Park - Point de situation (rapporteur Robert de Kervéguen)

Le projet a reçu un avis défavorable de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et des Transports d'Ile-de-France (D.R.I.E.A.T).

Le projet est localisé dans la zone justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation. Plusieurs canalisations d'hydrocarbures exploitées par la société Trapil sont présentes sur et à proximité de la zone concernée. Il est donc demandé au pétitionnaire d'apporter une analyse d'acceptabilité en vue de justifier la compatibilité du projet avec les risques associés.

Réhabilitation de la mairie / Contrat rural (rapporteur Robert de Kervéguen)

Pour rappel le projet se fera en 2 phases

- Aménagement mairie + accès au conservatoire objet du contrat rural
- Aménagements extérieurs + cuisine + salle de repas pour les agents

Notre projet passera en commission permanente du conseil départemental du 7 novembre prochain.

M. Bellon architecte des Bâtiments de France, a rendu un avis favorable avec quelques réserves. Un rendez-vous sur place est prévu le 25 octobre prochain en présence de l'Architecte des Bâtiments de France, Monsieur Pons l'architecte et Monsieur le Maire.

Mise en sécurité – carrefour du collège Roland Vasseur (rapporteur Stéphanie Lourtil)

Il est prévu que le conseil départemental intervienne pour procéder au marquage au niveau des stop.

LES PROJETS

Périmètre de sauvegarde des fonds de commerce (rapporteur Robert de Kervéguen)

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise (CCI Val-d'Oise) que la commune avait mandaté, a réalisé un pré rapport qui a été transmis. Monsieur le Maire a fait part d'observations et remarques, nous attendons donc une version finale pour la fin du mois d'octobre.

Projet d'implantation d'une nouvelle gendarmerie (rapporteur Robert de Kervéguen)

Monsieur le Maire fait part du projet d'une nouvelle implantation de la caserne de gendarmerie. La caserne actuelle est assez vétuste avec une capacité de logements qui n'a pas été suffisamment dimensionnée puisqu'aujourd'hui la mairie loue des logements municipaux à des militaires.

Un rendez-vous est programmé le jeudi 13 octobre avec le colonel Petit commandant du groupement de gendarmerie du Val d'Oise qui sera accompagné par la section immobilière et technique.

Le lieu qui pourrait être proposé serait situé au Bord 'haut de Vigny avant d'entrer dans le hameau qui présente de très nombreux atouts. Quoiqu'il en soit, c'est un projet qui, s'il se réalise, se fera à moyen/long terme.

INTERVENTION DES RESPONSABLES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission travaux – donner la parole à Patrick Madi

- Remplacement de la clôture de l'école primaire avec un portail. Le deuxième portail ainsi que deux portillons sont à terminer.
- Deux classes de maternelle ont été entièrement refaites : peinture, éclairage LED et plafond
- Appartement duplex, les travaux continuent et suivent le planning avec une livraison pour la fin de cette année
- Pour l'autre appartement, nous sommes dans l'attente du châssis. L'électricien a passé tous les câbles pour l'installation du chauffage électrique.
- Un changement de fenêtre est également prévu courant novembre, pour une locataire domiciliée rue du Général Leclerc
- L'éclairage de l'église, le passage en LED côté façade est prévu avant les fêtes de Noël.
- Qualité de l'air dans les classes de l'école élémentaire, un technicien va effectuer un premier relevé complet des classes.
- Une installation de nouveaux bancs est prévue avant Noël

Ecole élémentaire – subvention DSIL

Un dossier pour la réfection de toiture et le remplacement des huisseries de la salle de motricité a été déposé auprès de la DSIL (dotation de soutien de l'investissement local) pour obtenir une subvention maximale de 80% du montant des travaux soit 76 650.16€

N'ayant pas été retenu pour ce projet au titre de la DSIL, c'est le Département qui nous invite à redéposer ce même dossier au titre de la DETR – une nouvelle subvention est possible en fin d'année.

Voirie – donner la parole à Robert de Kervéguen

- **Nids de poule** sur la commune, les travaux sont terminés

La société DTP2I est intervenue pour effectuer les travaux de réfection de voirie le jeudi 16 et 17 juin dernier. Coût des travaux 8 397.00€

- **Travaux Allée du Bois Ribot**

La première phase de travaux d'assainissement a démarré le lundi 5 septembre

Il sera ensuite engagé la deuxième phase qui concerne la réfection de la couche de roulement et les trottoirs.

- **Enedis** – donner la parole à Jean-Pierre Guillemot

Des projets de renouvellement des câbles basse tension sont prévues en 2023 dans certaines rues du quartier de « La Gaudière » pour améliorer la qualité du réseau. Les rues concernées sont : Avenue Pierre Peineau, Impasse des Baunes, Impasse Soubises, Rue Montmorency, Impasse des Ruellettes. Le coût des travaux engagés par ENEDIS ne leur permet pas d'intervenir sur l'Impasse Cardinal. Le nouveau réseau sera raccordé à l'ancien réseau entre juin et septembre 2023.

Commission animation / logement – donner la parole à Stéphanie Lourtil

- Journée portes ouvertes « Pompiers » le 03 septembre, une journée très réussie. Beaucoup de monde se sont déplacés. Plusieurs démonstrations dont celui d'un drone ont attiré du public.
- Repas des bénévoles le vendredi 02 septembre, un très bon moment pour échanger et remercier l'ensemble des bénévoles pour leur implication au sein de la commune.
- Le forum des associations a eu lieu dans la salle aux rideaux le vendredi 02 septembre.

Prochain évènement :

- La commémoration du 11 novembre
- Une pièce de théâtre « La puce à l'oreille » le 26 novembre
- Week-end culturel à Vigny : l'Assaurev organise une visite de l'église et un concert le dimanche ainsi qu'une chasse au trésor avant le concert de Gospel.
- Le Téléthon prévu le 04 décembre
- Le Marché de Noël prévu le samedi 10 et dimanche 11 décembre
- La visite du père Noël, date à définir
- Le concours des décorations de Noël

Commission information et communication - donner la parole à Jennifer Alves Da Cunha

- Les Brèves, le journal est en relecture. Diffusion prévue pour novembre.
- Les Echos, une réunion de préparation est planifiée en octobre. La sortie des Echos est programmée pour fin janvier 2023 au plus tard.

Commission scolaire - donner la parole à Vanessa Legaigneur

- 202 élèves pour cette rentrée 2022-2023 (186 élèves, l'année précédente)
- L'assemblée générale des parents d'élèves APEV est prévue le mardi 11 octobre
- 3 Assistantes maternelles + 1 agent restauration scolaire (une absence prolongée pour des raisons médicales, la société LNCS prend le relais).
- Mise en place de Delta Enfance portail famille. Quelques anomalies constatées sont en cours de correction. Près de 60% des familles se sont inscrites via le portail famille. L'objectif est que 100% des familles adoptent ce nouveau process d'inscription.

Centre Communal d'Action Social - donner la parole à Denis Lazaroff

- Le repas des aînés est prévu le jeudi 20 octobre
- Tous les mardis de 10h30 à 12h00, un petit bus est mis à disposition par le secours populaire pour apporter une aide aux administrés. L'emplacement au stade permet une grande discrétion. A ce jour, 8 personnes sont inscrites. Pour optimiser ce service, il sera demandé au secours populaire s'il souhaite élargir leur service à la commune de Longuesse.

Commission Patrimoine – Environnement - donner la parole à Alain Cailliot

Journée du patrimoine

Le samedi 17 septembre, 120 personnes ont participé à cette belle journée avec une visite de la carrière de Vigny-Longuesse, l'attelage en calèche a été très apprécié. Nous remercions également le conseil départemental qui était également présent pour cette journée.

Restauration et mise en valeur du Lavoir

Le 13 juin dernier, nous avons reçu une subvention au titre de la DETR de 9 960,00 € pour la restauration du lavoir. Le montant initialement attendu était de 24 900€.

Une demande de révision a été faite auprès de la préfecture. Monsieur Le Préfet a accordé au titre de la DETR une subvention de 28 565,00 €, soit supérieur au montant que nous avons sollicité.

Restauration de l'église

Pour poursuivre la restauration de l'église, la commune a sollicité deux architectes. L'objectif est de pouvoir disposer d'un chiffrage prévisionnel et phasage des futurs travaux.

Le 27 octobre, **la DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles) se déplace pour une visite de l'église et du Château de Vigny. L'Objectif est l'inscription à l'inventaire de notre église.

L'orgue

Le soufflet ne se lève plus. Les fortes chaleurs de cet été ont asséché l'instrument.

Une remise en état est prévue prochainement.

Le Clos Forget

Une livraison et pose de traverse de chemin de fer est attendue pour l'escalier situé au clos Forget menant directement à la RD 169.

Portail de l'entrée du stade

L'un des piliers du portail ne tient plus, des travaux seront à prévoir.

INTERVENTION DES DELEGUES DES EPCI

SMIRTOM – donner la parole à Denis Lazaroff

Nouvelle implantation du container à verre depuis le 07 juillet dernier.

Une estimation du volume est prévue pour la fin d'année.

CONSERVATOIRE DU VEXIN – donner la parole à Robert de Kervéguen

Recrutement d'une nouvelle Directrice depuis le 1^{er} septembre en la personne de Madame Sandrine BELGRINE REVER

SMDEGTVO Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise donner la parole à Jean-Pierre Guillemot

Bornes de recharges pour véhicules électriques

Le projet est d'installer deux bornes sur l'ensemble de la commune.

La mairie suggère :

- 1 borne dans le centre bourg, rue de la Comté (angle rue des Saules)
et/ou

- Parking devant la mairie (les travaux devront être coordonnés avec les travaux de réfection de la mairie). Point d'attention tout de même car cela monopolisera une place de stationnement sur une zone déjà très tendue.

- 1 borne au niveau du parking du gymnase au Bord'haut de Vigny

Communauté de Communes Vexin Centre CCVC - rapporteur Robert de Kervéguen
Election d'un nouveau président de la Communauté de Commune le 29 septembre 2022.

SIEVA – SIBVAM - SIAA - rapporteur Vanessa Legaigneur

Une délibération doit être prise au prochain conseil municipal sur l'arrêté préfectoral définissant le projet de périmètre relatif à la fusion du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Aubette (SIEVA), du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable des communes de Frémainville et Seraincourt (SIAEP) et du syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de la Montcient (SIEVAM)

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de riverains de la rue du Général Leclerc constatant une vitesse excessive dans les deux sens de la circulation et surtout dans la descente de la route d'Us. Un rendez-vous est prévu le 1^{er} octobre prochain avec Monsieur le Maire et Madame Stéphanie Lourtil sur le sujet.

Il est important de rappeler que cette route est une route départementale par conséquent rien ne peut se faire sans l'accord du Conseil Départemental.

Ce tronçon est très étroit, donc des contraintes d'aménagement car les engins agricoles doivent pouvoir circuler.

Deux points possibles d'amélioration :

- Elargir le trottoir rue du Général Leclerc (angle rue Marie), pour faire arrêter les voitures qui s'engagent dans le sens de la montée et cèdent le passage aux véhicules qui descendent et qui ont la priorité.
- Virage route d'Us / Leclerc
Elargir le trottoir pour faire ralentir les voitures qui descendent.

L'ARS Île-de-France assure le contrôle des eaux de consommation.

Chaque résultat sur la qualité de l'eau est affiché en mairie. Pour améliorer la communication, les résultats seront également diffusés sur le site.

Fin de la séance 23h00.